

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/06

OBJET : Aide au transport des collèges participant au MEDAC 2009.

- Cantons : Brie-Comte-Robert, Fontainebleau, Perthes-en-Gâtinais, Savigny-le-Temple.

RÉSUMÉ : Pour la deuxième année consécutive, l'Académie de Créteil a organisé, dans ses trois départements, le Marathon Européen de l'Académie de Créteil, le MEDAC 2009, le samedi 10 octobre 2009.

Afin de permettre à des collèges de Seine-et-Marne de contribuer aux frais liés à la participation de cette manifestation, le Conseil général prend en charge, sous forme de subventions aux collèges demandeurs, les frais de transports aller et retour des élèves participants jusqu'à la ville de Chelles, une des villes-étapes de ce marathon.

Dans le cadre de son Plan Educatif Départemental, le Collège du XXIème siècle (Action 2 : « Soutenir le sport scolaire au cœur du projet éducatif »), le Département apporte ainsi une aide au transport des collégiens de 1 345,00 €.

Pour la deuxième année consécutive, l'Académie de Créteil a organisé, dans ses trois départements, le Marathon Européen de l'Académie de Créteil, le MEDAC 2009, le samedi 10 octobre 2009.

Placé sous le double label de « l'éducation à la citoyenneté européenne et à la santé par le sport », le MEDAC 2009 a été l'occasion pour l'ensemble de la communauté éducative –élèves des premier et second cycles, étudiants, parents d'élèves, enseignants, personnel administratif, mais également pour tous les amateurs de courses hors stade et les pratiquants en fauteuil, de parfaire leur connaissance de l'Europe au fil des 3 départements de l'Est parisien, sur 42 kms. 5 000 participants

étaient attendus sur un parcours de 42 kms, tandis que les meilleures équipes scolaires et universitaires s'affrontaient lors de régates d'aviron et qu'une visioconférence était organisée avec le Land du Brandebourg.

Comme l'an dernier, les centres culturels et les partenaires institutionnels européens ont été présents pour accompagner cette initiative académique, à la fois sous quatre stands dressés sur le parcours ainsi que dans le village européen sous le Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne). Cet espace, qui accueillait l'ensemble des partenaires et invités, disposait également d'un stand « prévention/santé » présentant les bienfaits d'une bonne nutrition et d'une pratique physique régulière.

Au-delà de la performance sportive, des prix sont venus récompenser les projets d'établissements et d'écoles les plus originaux et les plus porteurs en matière de créativité et d'innovation (thèmes européens de l'année 2009).

L'organisation du projet a été confiée à l'UNSS.

La ville de Chelles a constitué, pour le département de Seine-et-Marne, le point de départ et d'arrivée des courses.

Afin de permettre à des collèges de Seine-et-Marne de participer à cette manifestation, le Conseil général a décidé de prendre en charge, sous forme de subventions aux collèges organisateurs des déplacements, les frais de transports aller et retour des élèves participants et de leurs encadrants, jusqu'à la ville de Chelles, une des villes-étapes de ce marathon.

Les transports ont fait l'objet d'une mutualisation entre les établissements seine-et-marnais participant.

Le montant global des subventions à attribuer s'élève à 1 345,00 € et reflète les montants réellement réglés par les collèges ayant pris en charge et organisé les transports (les copies des factures ont été transmises).

Il se répartit de la façon suivante :

CAR N°1	Collège Lucien Cézard de Fontainebleau pour 25 personnes et 20 personnes du Collège Honoré de Balzac Nemours Frais de déplacements de	585,00 €
CAR N°2	Collège La Grange du Bois de Savigny-le-Temple pour 50 personnes Frais de déplacements de	285,00 €
CAR N°3	Collège Les Hyverneaux de Lésigny pour 30 personnes et 15 personnes du Lycée Joliot-Curie de Dammarie-les-Lys Frais de déplacements de	475,00 €

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et d'adopter, si vous êtes d'accord, le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/06 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : Aide au transport des collègues participant au MEDAC 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

D'accorder une subvention à chacun des collèges organisateurs des transports selon la répartition suivante :

Collège Lucien Cézard de Fontainebleau	subvention de 585 €
Collège La Grange du Bois de Savigny-le-Temple	subvention de 285 €
Collège Les Hyverneaux de Lésigny	subvention de 475 €

Le montant total de 1 345 € est imputé sur les crédits « Aides à la réussite scolaire » inscrits dans le programme « Aide à la pédagogie » au budget 2009.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

